



**Rapport de la Commission des Finances
au Conseil communal de Villeneuve
sur le préavis N° 13/2018 concernant les
Crédits supplémentaires au budget de
fonctionnement 2018**

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Nicolas de Angelis

Membres : Thibaut Cornet
Charles-Henri Pilet
Nicolas Riesen

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 novembre pour examiner ce préavis. La séance s'est déroulée en présence de MM. Michel Oguey, Municipal des finances et Yvan Crausaz, Boursier communal. La Commission les remercie de leur disponibilité et de leurs réponses précises.

Généralités

Pour rappel, nous recevons ce préavis concernant les crédits supplémentaires au budget suite à une remarque de la Commission des Finances de 2010 qui a remarqué de grands écarts entre le budget et les comptes de cette même année. Par souci de transparence, la Municipalité a donc décidé de rédiger chaque année un préavis de crédits supplémentaires au budget. Elle doit veiller à ne pas dépasser le plafond annuel de dépenses imprévisibles et exceptionnelles fixé à 150'000 frs par le Conseil communal en début de législature conformément à l'article 86 du règlement communal. Elle a le choix de déposer celui-ci à la fin juin ou à la fin septembre suivant le montant déjà utilisé, à plus forte raison lorsqu'il se rapproche du maximum. Du début de l'année à la fin juin, la Municipalité ne procède à aucun contrôle, mais à partir de début juillet, elle effectue des boucllements intermédiaires tous les mois, et ce jusqu'à fin septembre. Cette année, la Municipalité nous demande de prendre acte de crédits supplémentaires pour un montant total de 282'200 frs en dépenses et de 1'387'200 frs en recettes, ainsi que d'un budget 2018 présentant à la date du 30 septembre un excédent de revenus de 1'101'835 frs.

1. Charges

La Commission des Finances observe que les crédits complémentaires demandés concernent essentiellement, par les montants qu'ils représentent, des études préalables commandées pour la rue des Remparts, la réfection de la route de Chaude, la déchetterie communale et les archives (+43'700 frs), ainsi que la participation de la Commune au déficit des VMCV (+103'000 frs).

S'agissant du compte 100 « Conseil communal - Jetons de présence », une vérification par la Municipalité du montant figurant dans le préavis a révélé que celui-ci a été surévalué de 5000 frs. Cette écriture de 10'200 frs passe donc à 5200 frs.

Amendement

Le crédit complémentaire du compte 100 « Conseil communal – Jetons de présence » est ramené de 10'200 frs à 5200 frs.

2. Revenus

La Commune obtient au 30 septembre des revenus supplémentaires pour un montant de 1'387'200 frs.

Ces produits sont principalement générés par le décompte final de l'année précédente du fonds de péréquation (+870'300 frs), le décompte final 2017 reçu en 2018 de la réforme policière (+18'400 frs), ainsi qu'à un retour en 2018 du solde 2017 en notre faveur des structures d'accueil de la petite enfance (+177'800 frs).

Dans le chapitre des revenus, la Commission des Finances relève sous « Enseignement » le montant supplémentaire de 7'900 frs qui résulte d'une forte augmentation du nombre de repas servis aux élèves, suite au changement d'horaire.

Conclusions

Sans faire preuve d'optimisme exagéré, ce résultat est de bon augure. Il annonce la perspective réaliste d'amortissements extraordinaires en fin d'exercice ou de financement de projets futurs par la trésorerie courante.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission des Finances se rallie aux conclusions amendées de ce préavis.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 13/2018 tel qu'amendé, soit :

1. De prendre acte des crédits supplémentaires énumérés dans le présent préavis, soit :

- charges corrigées	Fr.	277'200.00
- revenus	Fr.	1'387'200.00

2. De prendre acte que le budget 2018 est modifié comme suit au 30.09.2018 :

total des charges corrigées	Fr.	26'861'535.00
total des revenus	Fr.	27'968'370.00
excédent de revenus corrigé	Fr.	1'106'835.00

Au nom de la Commission des Finances

Villeneuve, le 20 novembre 2018

Le président



Marcel David Yersin

Le rapporteur



Nicolas de Angelis